

Cours de paléographie
sur une idée de
Stéphane POUYLLAU

En 1997, étudiant en licence à l'institut d'histoire de l'université
Michel de Montaigne - Bordeaux 3

et de
Jean-Claude TOUREILLE

En 1997, Président de l'A.D.I.H.A.F.

(Association pour la Diffusion de l'Information Historique et Archéologique en France)

Le cours est disponible en ligne sur l'archive du serveur d'Arisitum
<http://perso.wanadoo.fr/eric-camille.voirin/paleo/>

Mis en page avec L^AT_EX 2_ε

par Eric VOIRIN

Membre du Cercle Généalogique de Vittel (88 – Vosges)

Membre de l'Union des Cercles Généalogiques Lorrains (N° 4830)

E-mail: eric point voirin escargot free point fr

<http://eric.voirin.free.fr/>

Édition du 2 octobre 2004

Table des matières

Historique du document	5
Introduction	7
Premier cours (1er novembre 1996)	9
Deuxième cours (15 novembre 1996)	11
Troisième cours (30 novembre 1996)	13
Quatrième cours (14 décembre 1996)	17
Cinquième cours (4 janvier 1997)	19
Sixième cours (1 février 1997)	21
Septième cours (15 février 1997)	25
Huitième cours (1er mars 1997)	27
Neuvième cours (15 mars 1997)	29
Dixième cours (29 mars 1997)	31
Premier examen (12 avril 1997)	33
Deuxième examen (26 avril 1997)	35
Onzième cours (17 mai 1997)	37
Troisième examen (31 mai 1997)	39
Douzième cours (14 juin 1997)	41
Treizième cours (28 juin 1997)	43
Correction des exercices	47
Corrigé du premier cours	48
Corrigé du deuxième cours	49
Corrigé du troisième cours	50

Corrigé du cinquième cours	51
Corrigé du sixième cours	52
Corrigé du septième cours	53
Corrigé du huitième cours	54
Corrigé du neuvième cours	55
Corrigé du dixième cours	56
Corrigé du premier examen	57
Corrigé du deuxième examen	59
Corrigé du onzième cours	61
Corrigé du troisième examen	62
Corrigé du douzième cours	63
Corrigé du treizième cours	64
Bibliographie	65

Historique du document

Edition 2004

Courbevoie, le 26 septembre 2004

Ajouts de références bibliographiques.

Edition 2003

Courbevoie, le 18 juillet 2003

L'objet de cette nouvelle édition est de mettre à jour les liens Internet et d'y ajouter quelques repères bibliographiques en page 65.

Ce cours en ligne a été réalisé du 1^{er} novembre 1996 au 28 juin 1997 par :

- **Jean-Claude TOUREILLE**, en 1997, Président de L'A.D.I.H.A.F et webmaster du serveur ARISITUM. (Association pour la Diffusion de l'Information Historique et Archéologique en France)
- **Stéphane POUYLLAU**, en 1997, étudiant en licence à l'institut d'histoire de l'université Michel de Montaigne – Bordeaux 3
- **Eric VOIRIN**, ma modeste contribution a été de mettre en page la version téléchargeable et imprimable du cours. Je ne suis pas un spécialiste en paléographie. Il est donc inutile de m'envoyer des documents d'archives pour étude.

Le site Internet de cette initiation à la paléographie est visité quotidiennement depuis sa création en 1997, et ce, grâce à tous ceux qui ont apprécié et contribué à faire connaître ce cours.

Soyez-en remerciés ici. Merci de vos nombreux courriels encourageants et merci encore d'avoir mis tant de liens sur la toile. Grâce à vous, de plus en plus de personnes profitent de cette initiation paléographique sans prétention. En cela, ce site Internet a atteint son but.

Bonne lecture, mon adresse e-mail : eric point voirin escargot free point fr

Edition 1999

Courbevoie, le 20 juin 1999

Cette version a été générée en utilisant la police de caractères "Times".

Edition 1997

Courbevoie, le 30 juin 1997

Publication de la version originale avec les corrigés des exercices du cours.

Introduction

Lorsque l'on effectue un travail de recherche, en histoire, deux possibilités s'offrent à nous :

- consulter des ouvrages imprimés traitant du sujet qui nous intéresse,
- consulter des documents d'archives manuscrits.

Si la première solution ne pose guère de problèmes, la seconde s'avère plus difficile, suivant les textes consultés (on n'interprète pas un document du XVIII^e comme un autre du XII^e siècle).

Nous vous proposons ici, de vous aider à mieux franchir cette épreuve, en vous donnant des clefs et des points de repères afin de vous faciliter la lecture des textes anciens.

Mais comme vous ne tarderez pas à le comprendre, il en va de la paléographie comme du piano : il faut vous exercer de manière constante !



Premier cours (1er novembre 1996)

Lire un texte manuscrit semble souvent difficile, surtout lorsque celui-ci date de plusieurs siècles.

Par exemple, le trait de plume n'est pas aussi régulier que le notre : l'écriture avec la plume d'oie, ancêtre de notre stylo, donnait des épaisseurs variables aux caractères (suivant son inclination, la force avec laquelle le rédacteur appuyait la plume sur le support papier ou parchemin, etc...)

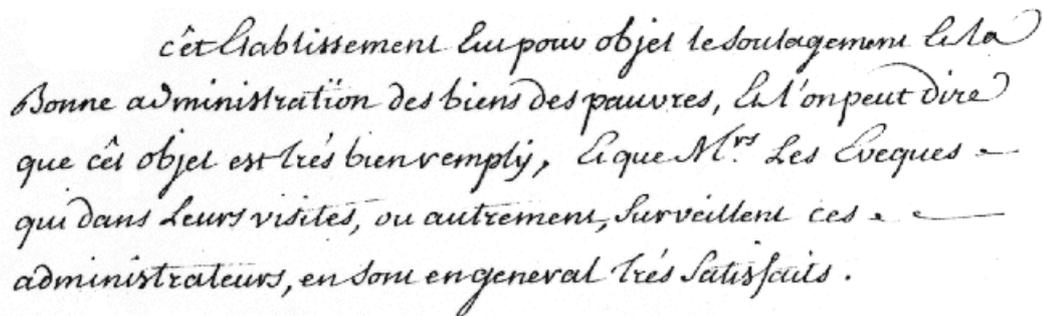
De même, chaque lettre pouvait avoir une hauteur plus importante que les autres, suivant son emplacement dans un mot, ou sur une ligne.

Il n'y avait pas non plus, à proprement parler, de règles d'orthographe (elles ne se sont précisées qu'avec le temps, et l'on trouve souvent des textes écrits *phonétiquement* par le rédacteur).

Pour couronner le tout, nos ancêtres utilisaient de nombreuses formes d'abréviations et en avaient recours assez fréquemment (contraction, aphérèse, notes tironiennes).

Mais rassurez-vous, nous verrons tous ces problèmes au fur et à mesure.

Pour commencer nous allons prendre le texte suivant, daté de la fin du XVIII^e siècle (il concerne le bureau de charité du diocèse d'Alès, dans les Cévennes) :



*cet Etablissement Eut pour objet le soulagement Et la
Bonne administration des biens des pauvres, Et l'on peut dire
que cet objet est très bien remply, Et que M^{rs} Les Eveques
qui dans Leurs visites, ou autrement, Surveillent ces
administrateurs, en sont en general très Satisfaits.*

En voici la transcription :

1. cêt Etablissement Eut pour objet le soulagement Et la
2. Bonne administration des biens des pauvres, Et l'on peut dire
3. que cêt objet est très bien remply, Et que Mrs les Eveques
4. qui dans Leurs visites, ou autrement, Surveillent ces
5. administrateurs, en sont en general Très Satisfaits.

Comme vous pouvez le constater, si le sens du texte transcrit est aisément compréhensible, il l'est moins par contre, dans sa forme originale.

Certains caractères diffèrent de leur forme actuelle :

- le E comme dans *E* pour *et* ou dans *Eu* pour *eut* (remarquer aussi le T final),
- par contre, la lettre B se reconnaît assez bien : en majuscule *Bonne* pour *Bonne* ou en minuscule *bien* pour *bien*.

Il vous faudra donc comparer le document avec sa transcription afin de visualiser la forme de chaque caractère. Un petit truc, tout simple: suivez le mouvement de l'écriture, avec votre main, comme si vous écriviez ce texte.

Vous faites aussi connaissance avec notre première abréviation:

M^{rs} pour M(essieu)rs

On utilise encore cette forme d'abréviation:

Mmes et Mrs pour *Mesdames et Messieurs*.

Cette méthode est désignée par le terme de *contraction* (on ne conserve d'un mot que le début et la fin).

Remarquez aussi que les traits qui terminent chaque ligne ne sont pas à proprement parler des *caractères*. Il s'agit principalement d'une habitude du scribe qui donnait au texte une certaine *justification*. Nous aurons l'occasion de retrouver cette pratique séculaire, dans de nombreux autres documents.

Vous en conviendrez, le texte présente de nombreuses fautes d'orthographe. La transcription que nous en avons donné se veut fidèle au texte, mais il va de soi que lorsque l'on retranscrit un document en vue de sa publication, il faut quelque peu changer sa présentation originale. Voici ce que cela pourrait donner :

1. Cet établissement eut pour objet le soulagement et la
2. bonne administration des biens des pauvres, et l'on peut dire
3. que cet objet est très bien rempli, Et que M(essieu)rs les Evêques
4. qui dans leurs visites, ou autrement, surveillent ces
5. administrateurs, en sont en général très satisfaits.

Attention, toutefois, quant aux règles relatives à la transcription d'un texte ancien. Elles peuvent varier suivant les professeurs ou les universités.

Mais la règle principale est de RESPECTER le document original.

Bon! Et bien maintenant, à vous de jouer. A vous de travailler.

Nous vous donnons le texte ci-dessous à retranscrire.

Bonne chance.

*il n'ya nulle part d'autre Etablissement que celui d'un
Bureau de charité, qui fut formé dans chaque parroisse Environ
1687 Et 1688 par un Commissaire Envoïé par M. Delamorgnon
Intendant, Et M. L'Evêque D'alois, et fut comme il en Encore
Composé des magistrats de Justice Le municipale, du Curé, de
Conseillers ou directeurs sus, et d'un receveur qui paye sur leurs
mandemens et rend Compte tous les ans.*

(la correction de cet exercice se trouve page 48).

Deuxième cours (15 novembre 1996)

Les choses vont se compliquer, cette fois-ci. Que voulez-vous, on ne peut rester dans la facilité éternellement (hum, hum!). Le document qui suit est extrait d'une lettre datée du 10 octobre 1764, relative à une procédure judiciaire qui a été intentée contre un particulier. Cette lettre est adressée par le subdélégué à l'Intendant du Languedoc, qui est son supérieur hiérarchique (d'où l'utilisation du *Monseigneur*) :

Le juge avoit Monseigneur, suspendu
le jugement de cette procedure à la priere du
curé de la d. ville, homme de bien, qui
voyant que c'estoit un cas malheureux vouloit
avoir le tems d'en solliciter la grace. J'ay
dit à ce juge de la part de M. le garde des
sceaux de surceoir le jugement jusqu'à
nouvel ordre.

Comme on peut le voir, ce type de document diffère par son écriture de l'exemple du cours précédent : elle est un peu plus *brouillon*. En voici la transcription :

1. Le juge avoit, Monseigneur, suspendu
2. le jugement de cette procedure à la priere du
3. curé de la d. ville, homme de bien, qui
4. voyant que c'étoit un cas malheureux vouloit
5. avoir le tems d'en solliciter la grace. J'ay
6. dit à ce juge de la part de M. le garde des
7. sceaux de surceoir Ce jugement jusqu'a
8. nouvel ordre.

Ce nouveau texte appelle quelques remarques :

- la présence de l'ancien français commence à apparaître dans la conjugaison des verbes, il faudra vous y habituer : *avoit* pour *avait*, *c'étoit* pour *c'était* et *vouloit* pour *voulait*. On constate aussi des rudiments de ponctuations ;
- certaines lettres sont largement *développées*, comme le *g* de *juge* (deuxième mot de la première ligne), ou celui de *Monseigneur* (quatrième mot) ;
- d'autres sont plus ou moins semblables : on le constate pour deux lettres: le *v* et le *u* comme dans *ville* pour *ville* et *vn* pour *un* (nous aurons l'occasion de retrouver cet isomorphisme) ;
- on remarque certaines accentuations : *à la priere* pour *à la priere* (remarquez au passage la forme du *p* de *priere*) ;
- et même une erreur du scribe : *Ce jugement* pour *Le jugement* ou *Ce jugement* (la seconde solution semble plus logique) ;

- enfin le texte présente une petite difficulté: *M. le garde*. Il s'agit ici du Garde des Sceaux. Il serait donc logique de transcrire *M.* par *Monseigneur*, mais cette abréviation est aussi employée pour *Monsieur*. En fait, il faut toujours se demander si la personne qui est ainsi désignée est supérieure, hiérarchiquement parlant, au statut social de l'auteur du document. Ce qui est évidemment le cas ici.

Voici un exemple de transcription *pour publication* :

1. Le juge avoit, Monseigneur, suspendu
2. le jugement de cette procédure à la prière du
3. curé de la d(ite) ville, homme de bien, qui
4. voyant que c'étoit un cas malheureux vouloit
5. avoir le tems d'en solliciter la grâce. J'ay
6. dit à ce juge de la part de M(onseigneur) le garde des
7. sceaux de surceoir ce jugement jusqu'à
8. nouvel ordre.

Remarquons au passage que dans notre transcription, nous n'avons fait aucune correction particulière (à part pour les accents). Mais il arrive parfois que l'on vous demande de restituer des lettres manquantes: (ligne 5) *avoir le tems* devient alors *avoir le tem(p)s*. Vous agirez donc suivant les conventions que l'on vous imposera, pour la publication de vos textes. Bon! Et bien maintenant, c'est de nouveau à vous de jouer. Voici un nouveau texte à retranscrire. Envoyez-nous votre travail de transcription et nous vous renverrons la correction. Mais faites attention, il y a plusieurs pièges (ça ne va pas faire plaisir certainement!). Bonne chance tout de même.

Tout le monde atteste quil est de bonne vie
 et moeurs, et les sentiments de respect et de
 religion quil a marqués durant sa detention
 le confirment.
 Son estat est garçons chapelier. on ne
 luy connoit aucun bien, son pere qui demeure
 dans le comtat d'auignon est pauvre, et n'a
 pu luy fournir aucun secours dans sa prison,
 à quoy la charité a suppléé.
 Je suis avec un profond respect
 Montigneur
 votre tres humble et tres
 obéissant serviteur.
 M^{de} Daudé

Pour vous aider tout de même un petit peu, nous vous dirons que le signataire est *Daudé d'Alzon*, subdélégué de l'Intendant du Languedoc. Nous verrons d'ailleurs bientôt les problèmes liés à la transcription des noms (souvent difficiles à décrypter).

(la correction de cet exercice se trouve page 49).

Troisième cours (30 novembre 1996)

Cette fois-ci, nous abordons le dernier cours de paléographie pour la période du XVIII^e siècle. Les difficultés de lecture présagent de bien mauvaises surprises, pour les prochains cours. En un mot, ça va être l'horreur ;-).

Le document que nous utilisons ci-dessous, est une assignation d'un procureur, envoyée à des confrères, au sujet d'un procès dont chacun est chargé de représenter les parties opposées :

J'entrepris pour me de Joseph Labbat somme me Laroze et
 bruguier procureurs scavoir ledit Laroze de pierre et Jaques
 Euzieres pere et filz et ledit bruguier depierre Capiou et
 anthoine massanes pour en venir au premier Jour daudiance
 pour plaider tant sur le sadveu des Impetrations faites au
 nom dudit Labat que sur Sa r equeste en garantie autrent
 proteste quil Ser apasse outre a la plaiderie amontpr ce 7 may
 1712
 Receu Coppie pour me Laroze ce 18e avril 1712
 Verdeillant
 Marquis

L'écriture est assez *épaisse* et les mots sont, de ce fait, plus difficiles à déchiffrer. Il est probable que le scribe a utilisé une vieille plume, ou bien qu'il a un peu trop appuyé sur le papier (à moins que ce soit ce dernier qui fut de mauvaise qualité). Ce type de document se rencontre d'ailleurs assez souvent, lors de recherches effectuées dans les services d'archives départementaux ou municipaux. Il faudra donc vous y habituer.

En voici la transcription :

1. Verdeillanprocureur de Joseph Labbat somme mes Laroze et
2. bruguier procureurs scavoir ledit Laroze de pierre et Jaques
3. Euzieres pere et filz et ledit bruguier depierre Capiou et
4. anthoine massanes pour en venir au premier Jour daudiance
5. pour plaider tant sur le sadveu des Impetrations faites au
6. nom dudit Labat que sur Sa r equeste en garantie autrent
7. proteste quil Ser apasse outre a la plaiderie amontpr ce 7 may
8. 1712.
9. Receu Coppie pour me Laroze ce 18e avril 1712
10. Marquis
11. Verdeillant
12. Laroze
13. bruguier

Ce texte appelle plusieurs remarques :

- certaines lettres sont à peine esquissées, et bien souvent, il s'agit de voyelles (qui sont essentielles à déchiffrer pour la compréhension du mot), comme pour le *i* de *pierre* *preve* (comparez avec le *pere* *peve*, la différence est subtile) ;
- quelquefois, deux mots sont accolés ensemble comme *etfilz* pour *et filz*, c'est-à-dire *et filz* (remarquez la fin du second mot *lz*, forme que vous rencontrerez souvent) ;
- d'autres sont coupés au mauvais endroit comme *qu'il sera* pour *qu'il sera*, c'est-à-dire *qu'il sera* *passé* ;
- la lettre *t* perd souvent sa barre : *anthoine* pour *anthoine* (remarquez la présence du *h* dans ce prénom, qu'il soit utilisé pour désigner un masculin ou un féminin – anthoinette, thoine, anthonie) ;
- la lettre *s*, comme finale, ressemble étrangement à la lettre *a* et il faudra se méfier de ce faux isomorphisme. Nous en avons des exemples avec les mots suivants : *faittes au* pour *faittes au* et *scavoit* pour *scavoit* (notez au passage cette forme du verbe *savoir*: *scavoit* pour *savoir* mais aussi *scachant* pour *sachant*).

Voici un exemple de transcription *pour publication* :

1. Verdeillan, procureur de Joseph Labbat, somme m(estr)es Laroze et
2. Bruguier procureurs, scavoit ledit Laroze de Pierre et Jaques
3. Euzieres père et filz et ledit bruguier de Pierre Capiou et
4. Anthoine Massanes, pour en venir au premier Jour d'audiance
5. pour plaider tant sur le desadveu des Impétrations faittes au
6. nom dudit Labat que sur Sa requeste en garantie, autr(em)ent
7. proteste qu'il sera passé outre à la plaiderie. A Montp(ellie)r ce 7 may
8. 1712.
9. Receu coppie pour m(estr)e Laroze, ce 18e avril 1712
10. Marquis
11. Verdeillant
12. Laroze
13. bruguier

Cette fois-ci, dans notre transcription, nous avons non seulement ajouté des accents, mais aussi des signes de ponctuation, afin de rendre le texte plus intelligible.

Bon ! Et bien maintenant, c'est encore à vous de jouer.

Voici un nouveau texte à retranscrire. Envoyez-nous votre travail de transcription et nous vous renverrons la correction.

Pour ce texte, nous ne vous donnerons que cette indication : des personnages cités dans le premier texte se retrouvent dans le second. Malgré tout, le texte est assez dur, mais on vous fait confiance.

Quatrième cours (14 décembre 1996)

Aujourd'hui, nous allons faire une petite pause. Nous allons voir ou revoir certaines données qui nous serviront pour les cours suivants (textes de la fin du XVI^e et du XVII^e siècles).

La plupart des verbes prennent une terminaison en *oit* ou *oient* à l'imparfait. Cette terminaison remplace notre *ait* et notre *aient*. Prenons par exemple le verbe *être* (*estre* en ancien français) :

ESTRE (conjugaison moderne)	ESTRE (conjugaison ancienne)
J'étais	J'estois
Tu étais	Tu estois
Il était	Il estoit
Nous étions	Nous estions
Vous étiez	Vous estiez
Ils faisaient	Ils estoient

D'autres verbes ont une forme différente, qui se rapproche plus du latin que du français :

Forme actuelle	Forme ancienne	Forme originelle (latin)
connaître	conoistre ou cognoistre	cognoscere
paraître	paroistre ou parroistre	parere
solemniser	sollempniser	de <i>sollemnis</i>

Les adverbess suivent alors la même règle : **connoissant** ou **cognoissant**, **parroissant**, **sollempnisant**, etc.

Mais certains verbes ont disparu de la langue française, ou ne sont plus employés sous leur forme ancienne : *calader* (on pourrait dire aujourd'hui *empierrer*), *bladeger* (semmer une terre en blé, seigle, orge, etc.), *esclaper* (fendre du bois en éclats), *attufeger* (mettre une terre en culture ou en état d'être cultivé, d'être planté), *moulser* (équivalent de *traire*), *anter* (pour *greffer*), *partir* (pour *répartir*)...

Pour bien se familiariser avec ces verbes et avec la langue, n'hésitez pas à consulter des dictionnaires de *vieux français*, comme celui de HONNORAT (présent dans toutes les bibliothèques et archives de France). Il vous sera utile très souvent...

Si, comme pour les verbes, de nombreux noms n'existent plus (ceux utilisés par exemple pour désigner des outils, une procédure judiciaire ou une pratique agricole), certains ont changé de forme voire de sens et ne s'écrivent pas exactement comme aujourd'hui (et nous ne comptons pas dans ce nombre, les noms et expressions locales, propres à chaque contrée). On peut en donner deux exemples significatifs :

Forme actuelle	Signification	Forme ancienne	Signification
aucun	utilisé essentiellement pour la négation (<i>aucun de vous n'est capable de prendre ses responsabilités</i>)	aulcung	désigne ou bien une négation ou bien <i>quelque</i> (<i>champ et aulcung fruitiers = champ et quelques arbres fruitiers</i>)
brûlage	brûler des herbes, des broussailles	bruslement	même sens

Tout comme pour les verbes, certaines formes latines sont encore perceptibles dans de nombreux mots :

Forme actuelle	Forme ancienne	Forme latine
fruits	fructs	fructus
juridiction	jurisdiction	jurisdictionis
fait	faict	factum

Très rares sont les accents. On ne les utilise presque jamais dans les textes anciens. Les mots ou les verbes comportant actuellement la lettre *ê* et *â* adoptaient alors la forme *es* et *as* :

Forme actuelle	Forme ancienne
brûler	brusler
châtaigne	chastaigne

Mais il y a parfois des exceptions: *despecher* pour *dépêcher*. Tout dépend en fait du scribe qui peut écrire un même mot, dans un même texte, de plusieurs formes différentes: il n'y avait pas, nous ne le répétons jamais assez, de véritables *raigles d'aurtografes* ;-)

On constate aussi l'utilisation de deux lettres différentes de manière aléatoire: c'est le cas du *i* et du *y* (*lyer*, *foyssoier* et *byner* pour *lier*, *fossoyer* et *biner*). De même, notre *u* peut s'écrire indifféremment *u* ou *eu* (*enclume*, *preudhome*). En languedoc, le *ill* devient *lh* (*batalhe* pour *bataille*). Il faut donc bien connaître les subtilités locales du parler ancien afin de déchiffrer au mieux les mots que l'on rencontre dans un document d'archive: on n'écrivait pas un mot de la même façon à Nantes qu'à Perpignan.

Mais le plus difficile dans la lecture des textes anciens, la pierre d'achoppement pour beaucoup de néophytes, c'est le mot abrégé. Voici un petit tableau qui donnent quelques exemples d'abréviations :

Mot abrégé	Mot restitué
S ^r	S(ieu)r
M ^r	M(onsieu)r ou M(onseigneu)r
led	led(it)
necessai ^r	nécessai(re)
hans	habitan(t)s
maons ^r	ma(is)ons
facillem ^t	facillem(en)t - ce type d'abréviation, pour le <i>ent</i> final est très souvent utilisé
cinq ^{te}	cinq(uan)te
fe ^r	f(er)e pour <i>faire</i>

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces abréviations, tout au long des prochains cours, car le XVII^e siècle en a fait une très large utilisation (et que dire pour le XVI^e siècle, ou les textes latins).

Voilà, c'est tout pour aujourd'hui. La suite du cours samedi 4 janvier 1997.

En attendant, nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Cinquième cours (4 janvier 1997)

Pour ce nouveau cours, nous entrons enfin dans le XVII^e siècle, mais avec un peu plus de facilité, comme vous allez vous en apercevoir.

Le document ci-dessous, est tiré d'un mémoire rédigé par un avocat, suite à un procès en matière féodale, dont le chapitre cathédral de Montpellier est partie. Ce texte est daté approximativement de 1686 :

en l'année 1582 messieurs du Chappitre Cathedral de montpellier
exposèrent en vente la Jurisdiction haute moyenne et basse du lieu
de St Vincentian avec ses appartenances et dependances, Consistant en une
maison ruynée, domaine, devoirs, bois, herbages, garrigues terres labourea
tives, droict de Champart, Censes lods et usages et autres droits qui appart
enoit au prieur de St Vincentian a present le chappitre, a la reserve
seulement du droit dspiritualite et droit de dixme -

L'écriture est fine et les mots sont bien formés. Il n'y a donc pas trop de problèmes pour le déchiffrer.

En voici la transcription :

1. en l'année 1582 messieurs du Chappitre Cathedral de montpellier
2. exposèrent en vente la Jurisdiction haute moyenne et basse du lieu
3. de St Vincentian avec ses appartenances et dependances, Consistant en une
4. maison ruynée, domaine, devoirs, bois, herbages, garrigues, terres labourea
5. tives, droict de Champart, Censes lods et usages et autres droits qui appart
6. enoit au prieur de St Vincentian a present le chappitre, a la reserve
7. seulement du droit dspiritualite et droit de dixme.

Ce texte appelle quatre remarques :

- la lettre *C* apparaît souvent sous la forme d'une majuscule, au début ou à l'intérieur d'un mot ;
- pour les chiffres, le 5 de 1582 (c'est-à-dire 1582) est typique du XVII^e siècle. Il ressemble étrangement à un 4, ce qui peut entraîner des erreurs de datation de la part des néophytes ;
- la lettre *S* a une forme qui se rapproche quelque peu du *L*, comme dans *lods* pour *lods* ;
- enfin, des mots à la construction imparfaite (selon nos critères actuels) apparaissent, comme dans *reserve* (pour *réserve*), ou la lettre *r* est à peine formée. Nous avons aussi le mot *dspiritualite* pour *dspiritualité*, c'est-à-dire *d'espiritualité* en languedocien (en bon français, nous dirons *de spiritualité*).

Voici un exemple de transcription pour publication :

1. En l'année 1582, Messieurs du Chappitre Cathédral de Montpellier
2. exposèrent en vente la jurisdiction haute moyenne et basse du lieu
3. de S(ain)t Vincentian avec ses appartenances et dependances, consistant en une

4. maison ruynée, domaine, devois, bois, herbages, garrigues, terres laboura-
5. -tives, droict de champart, censes, lods et usages, et autres droits qui appart-
6. -enoit au prieur de S(ain)t Vincentian, à présent le chappitre, à la reserve
7. seulement du droit d(e)spiritualite et droit de dixme.

Bon ! Et bien maintenant, c'est encore à vous de jouer.

Voici un nouveau texte à retranscrire. Envoyez-nous votre travail de transcription et nous vous renverrons la correction.

Bonne chance.

*Cette alienation fust faite pour payer les taxes et impositions qui
 furent faites sur le clergi' de ce royaume en consequence del bulle
 du pape et del l'actual patent de la maieste, par les Commisaires
 Rechelequel av'nt effect en faveur' de noble Jean de felquet s^r de
 rozier en qualite de dernier Redilant pour la somme de 283 s^{ol} —
 201*

(la correction de cet exercice se trouve page 51).

Sixième cours (1 février 1997)

Voici enfin le nouveau (et tant attendu) cours de paléographie. Et cette fois-ci nous vous avons préparé une surprise... Mais regardez plutôt !

L'extrait ci-dessous (avec les taches *originales*), est tiré d'un rôle rédigé par Jean Lemiel, aubergiste de Montpellier (Hérault), pour le repas des consuls de la ville, en 1651 :

Premiereman le lundi 4e decembre 1651
 ay porte a la Meison de Ville pour le dine
 de Mesieurs les Conseuls et autres fesan
 le logeman pour les Regimans de normandie
 et nouaille - - Un poutage beuf et Mouton - 1lt - 5 S
 plus Un poutage de Canart - - - - - 1lt 10 S
 plus troes pere pigons - - - - - 3lt - S
 plus Un Cot dinde - - - - - 2lt - S
 plus Un lapin - - - - - 1lt 10 S
 plus Un galimafre - - - - - 1lt - S
 plus Un Ragout d'artichau et treufes - - - 1lt 10 S
 plus 4 plus fruit et fromage - - - - - 1lt - 5 S
 plus 2 por Vuy - - - - - 1lt - 4 S
 plus pour 16 pinc - - - - - - 1lt 16 S
 15 40 0 fl

En voici la transcription :

1. Premiereman le lundi 4e decembre 1651
2. ay porte a la Meison de ville pour le dine
3. de Mesieurs les Conseuls et autres fesan
4. le logeman pour les Regimans de normandie
5. et nouaille - Un poutage beuf et Mouton 1 lt -5 S
6. plus Un poutage de Canart 1 lt 10 S
7. plus troes pere pigons 3 lt - S
8. plus Un Cot dinde 2 lt - S
9. plus Un lapin 1 lt 10 S
10. plus Un galimafre 1 lt - S
11. plus un Ragout d'artichau et treufes 1 lt 10 S
12. plus 4 plus fruit et fromage 1 lt -5 S

13. plus 8 pot vin	1 lt -4 S
14. plus pour 16 pins	- lt 16 S
15.	15 lt 00 S

Les remarques que nous pouvons faire sont les suivantes :

- la liaison entre le *e* et le *r* est très étroite, comme dans *perre* (c'est-à-dire *pere* pour *paire*) ; nous la retrouverons ailleurs dans les textes du début du XVII^e et dans ceux, plus nombreux, du XVI^e siècle ;
- la lettre *s* diffère en position finale : on rencontre le *s* de *pigons* (*pigons* pour *pigeons*), mais aussi le *s* de *pins* (*pins* pour *pains*) ;
- les chiffres de *1lt. 5 S* pour *1 lt 5 S* : le *lt* étant utilisé pour *l(ivre) t(ournois)*, le *S* final désignant, cela va de soi l'unité inférieure : le *sol* (pour rappel : 1 livre=20 sols ; 1 sol=12 deniers, donc 1 livre=240 deniers)
- enfin la liaison entre le *f* et le *e* peut poser problème, comme dans *treufes* (*treufes*, en bon français *truffes*), car la lettre *e* utilise une partie de la lettre *f* pour se former. Ce cas reviendra fréquemment par la suite, dans les liaisons entre voyelles et consonnes.

Voici un exemple de transcription *pour publication* :

1. Premiereman le lundi 4e décembre 1651	
2. ay porté à la Meison de ville pour le diné	
3. de Mesieurs les Conseuls et autres, fesan	
4. le logeman pour les régimans de Normandie	
5. et Nouaille - Un poutage beuf et Mouton	1 livre tournois 5 sols
6. plus un poutage de canart	1 livre tournois 10 sols
7. plus troes père pigons	3 livres tournois
8. plus un cot dinde	2 livres tournois
9. plus un lapin	1 livre tournois 10 sols
10. plus un galimafre	1 livre tournois
11. plus un ragout d'artichau et treufes	1 livre tournois 10 sols
12. plus 4 plas fruit et fromage	1 livre tournois 5 sols
13. plus 8 pot vin	1 livre tournois 4 sols
14. plus pour 16 pins	16 sols
15.	15 livres tournois

Bon ! A vous de jouer.

Voici un nouveau texte à retranscrire (toujours avec des taches), tiré du fameux rôle de notre aubergiste. Envoyez-nous votre travail de transcription et nous vous renverrons la correction.

Bonne chance. En attendant vos réponses, je vais me faire rôtir un petit gigot...;-)

plus le Mercredi 20 ^e du dit-Mars pour le digne de M ^{rs} de la Comtesse de Montoy & autres de la Comtesse Lognon de Rogimay de St Germain	
lui sur apert-ray la Maison de Ville	
provisionnaire Vy pour de Canard	1# 5/8
plus Vy pourage brut de Montoy	1# 5/8
plus des Esquels de Montoy	2# 12/8
plus Vy Cotdind.	2# 10/8
plus Vy laquy	1# 10/8
plus des Canard	2# 1/8
plus Vy Ragous de batillies	1# 15/8
plus Vy plus de biscuit	1# 1/8
plus des douzains de macarons	1# 4/8
plus gâteaux plus de fruit avec le fromage	1# 1/8
plus pour le pain à la Soupe au Vin	2# 6/8
plus tous plus de fruit	1# 10/8
plus quinze por de Vin	2# 5/8
	<hr/> 19# 2/8

(la correction de cet exercice se trouve page 52).

Septième cours (15 février 1997)

Cette fois-ci, nous faisons une nouvelle pause. Certains d'entre vous, chers amis lecteurs, m'ont demandé de donner des explications plus amples concernant les abréviations. Qu'à cela ne tienne, nous allons nous pencher sur ce problème.

Comme vous le savez déjà, les écrivains, dans l'Antiquité et durant tout le Moyen Âge, ont voulu gagner du temps tout en économisant le papyrus ou le parchemin. Afin de réduire l'écriture, ils ont eu recours à divers procédés.

Notes tironiennes

On attribue habituellement à l'affranchi de Cicéron, qui se nommait Tiron, l'invention de la tachygraphie latine connue sous le nom de *notes tironiennes*. Ce n'est pas, à proprement parler une écriture conventionnelle mais plutôt une écriture littérale. Autrement dit, ses éléments sont les lettres de l'alphabet majuscule latin, mais tronquées, liées et modifiées en vue d'une très grande rapidité.

La *note tironienne* que nous trouvons le plus fréquemment dans les textes du XVI^e et du XVII^e siècles est celle qui remplace les trois lettres *CON* (ou *COM*) comme dans *CONstruction* ou dans *COMparaître*. On appelle cette note le *neuf tironien* car sa forme rappelle celle du chiffre 9. En voici un exemple :

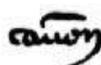
 *9me* pour *(com)me*

Sigles

Il s'agit en fait d'une lettre isolée qui représente le mot dont elle est l'initiale. Nous l'avons déjà rencontré avec le *MM*, pour *M(onsieur) M(aître)*. Le sigle le plus connu aujourd'hui étant le *SAS* pour *S(on) A(ltesse) S(érénissime)*.

Contraction

On procède alors, dans la contraction, à la suppression de lettres. Nous avons déjà vu un exemple de contraction avec le mot *présent*, écrit *pnt*. En voici d'autres exemples :

 *cauon* pour *cau(ti)on*

 *amde* pour *am(en)de*

 *hans* pour *ha(bit)ans*

Lettres suscrites

Cette méthode consiste à inscrire au dessus d'une lettre une ou deux petites lettres pour indiquer la terminaison d'un mot :

 *adat* pour *ad(voc)at* (c'est-à-dire *avocat*)

 *orde* pour *ord(inai)re*

 *cinqte* pour *cinq(uan)te*

Signes spéciaux

L'abréviation par signes speciaux est la plus facile (ou la plus difficile) à résoudre, comme nous le montrent les exemples suivants :

 *p* pour *p(er)* ou *p(ar)*

 *pcur* pour *p(ro)cur(eur)*.

 *pps* pour *p(ro)p(re)s*. On distingue bien les deux types d'abréviations pour *pro* et *pre*

 *te* pour *t(erm)e*. Retenez bien l'abréviation du *er* après la lettre *t*.

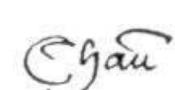
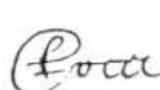
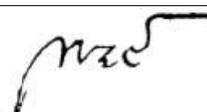
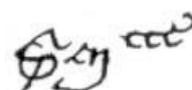
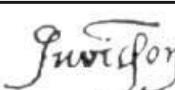
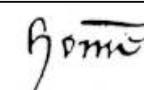
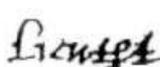
 *xpiente* pour *chr(ét)ienté*. Le *xp* du début du mot sera souvent utilisé dans tous les termes du type *chrétien*, *christianisme*, *christ*, *chresme*, etc.

Celui qui voudrait bénéficier d'une méthode rapide et facile de déchiffrement sera grandement déçu, car la manière la plus efficace pour résoudre les abréviations reste et restera celle de se familiariser avec les habitudes graphiques ou rédactionnelles d'un scribe ou d'un bureau.

Et s'il y a encore parmi vous des curieux voire des insatisfaits, je vous conseille donc de consulter l'ouvrage de Gabriel AUDISIO, intitulé *Paléographie des écritures cursives en France du XV^e au XVII^e siècles*. Il est certes plus technique mais aussi plus complet quant aux formes multiples et variées des textes et des écritures anciennes.

Bon ! J'espère n'avoir rien oublié.

Petit exercice pour ne pas perdre la main : voici 8 abréviations à résoudre. Vous devez donner les deux formes : l'abréviation elle-même et le mot entier (de la même manière que pour les exemples donnés dans ce cours) :

(la correction de cet exercice se trouve page 53).

Huitième cours (1er mars 1997)

Dans la série « l'exercice, c'est un délice » voici la nouvelle mouture du cours. Et cette fois-ci, c'est pourtant pas de la tarte.

Le charmant texte ci-dessous est tiré d'un sommaire de reconnaissances féodales, source remarquable pour l'étude du droit seigneurial au Moyen Age. Le texte est daté du milieu du XVI^e siècle et concerne la région des Cévennes située dans le département du Gard.

Je vous entends déjà : c'est pas facile à lire ! Oh là là, l'écriture est trop tassée ! En plus, y a des lettres qui se chevauchent. Affreux, affreux !!!

Bon d'accord, c'est pas évident, mais on va essayer ensemble d'étudier ce texte plus en détails.

Tout d'abord, en voici la transcription.

Comparer bien celle-ci avec le texte original :

1. 1247. 16e K Juin bernard et Raimond de Mandagt freres
2. baillent a Nouvel achapt a geral de la Rouassieyre
3. Et a Raimond et Jean de la Rouassieyre la prise de leau
4. du Valat dagatges Et autres Eaux pour la necessite de son
5. moulin de la Roassieyre par tout le terroir desd nobles
6. qui se Releve deux alenviron dud Valat Et dud molin a savoir
7. a Comanse depuis le molin des arizents Et ya au molin quy se
8. tient de guille de mandagout ayant paissieres et beaux
9. Lequel molin se tient aqussi de guille de mandagt Soubz la
10. Censive de deux cestie avoine.

Les remarques que nous feront sont les suivantes :

- A la première ligne, le sigle K est utilisé pour le mot *Kalende*, puisqu'il s'agit du calendrier latin. La date est donc exprimée dans le calendrier julien: en conséquence, lorsque vous devrez citer ce document, il vous faudra ou bien ajouter le sigle V.S. pour *vieux style* (c'est-à-dire style Julien et non pas Grégorien), ou bien transformer la date en calendrier grégorien.

- certaines lettres s'allongent ou sont incomplètes, comme le H et le T du mot *achaupt* pour *achaupt*; d'autres se transforment, comme le V de *Balat* pour *valat*
- certaines lettres sont presque liées ensemble, comme dans les exemples suivants :
 - les lettres TR de *autres* pour *autres*,
 - le double S dans *neccesse* pour *neccesse*,
 - les finales en S avec *depuis* pour *depuis*;
- parfois même ce sont les mots qui sont liés entre eux, comme dans *et Raymond* pour *et Raymond*, ce qui ne facilite guère la lecture. Il vous faudra vous habituer à cette pratique.
- enfin les noms de personnes ou de lieu sont toujours difficiles à transcrire. Il vous sera donc nécessaire, bien souvent, d'élargir votre champ d'investigation et de recherche pour confirmer ou réfuter la transcription d'un nom (dépouillement des inventaires, des tables patronymiques, des cadastres, etc.) :
 - le prénom de *guille* pour *guill(aum)e*
 - le nom de *de Mandag* pour *de Mandag(ou)t*
 - un hydronyme : le *Balat dagatges* pour le *valat dagatges* : il existe encore aujourd'hui, sur la commune de Mandagout, département du Gard, un ruisseau (*valat* en occitan) qui porte le nom de *Gatges*, ainsi qu'un mas à proximité.

Voici un exemple de transcription pour publication :

1. 1247, 16e(me des) K(alendes de) Juin. Bernard et Raimond de Mandag(ou)t frères
2. baillent à nouvel achaupt à Géral de la Rouassieyre
3. et à Raimond et Jean de la Rouassieyre, la prise de l'eau
4. du Valat dagatges et autres eaux, pour la nécessité de son
5. moulin de la Roasieyre par tout le terroir desd(its) nobles
6. qui se relève d'eux à l'environ dud(it) valat et dud(it) molin, à savoir
7. a comansé depuis le molin des Arizents et ya au molin quy se
8. tient de Guill(aum)e de Mandagout, ayant paissieres et beaux,
9. lequel molin se tient aussi de Guill(aum)e de Mandag(ou)t soubz la
10. censive de deux cestie(rs) avoine.

Bon ! A vous de jouer sur « le même registre » .

Voyez le joli document ci-dessous. C'est un petit cadeau. Alors, bon courage.

1476. 13^e mava Jean abic Bieu d'unz de la planque
 de aust haou^z l'ap^{re} de da ou ap^{re}ment d'ne
 fassie^z d'p^{re} de la th^ume d' f^oob^ue t^oz^ou d' l'
 d' f^oob^ue l'ia pou^z ac^ouz^u l' p^{re} d' u^z t^oz^ou f^oit^ue
 au^z t^oz^ou laquell^e p^{re} d' eau^z l' a l' d' n^e t^oz^o
 que tien l' p^{re} d' l' o^z t^oz^ou d' u^z t^oz^ou f^oit^ue au^z
 t^oz^ou d' f^oob^ue pou^z laquell^e p^{re} d' eau^z ou
 a l' p^{re} l' l' m^{en} l' d' p^{re} d' u^z d' o^z n^e d' f^oz^ue l' d'

(la correction de cet exercice se trouve page 54).

Neuvième cours (15 mars 1997)

Toujours plus loin, toujours plus fort... mais toujours plus difficile, telle pourrait être la devise de ce cours.

Les amateurs de compoix, terriers et anciennes matrices cadastrales vont être satisfaits par le texte qui suit : il s'agit de la copie d'un cahier de reconnaissances seigneuriales effectuée au début du XVI^e siècle, pour des biens situés en Cévennes (Gard).

27. aoust 1377.
au mas fraissinet.

Guillaumes Orson du mas de fraissinet a Reconu au Comte d'armagnac
Baron de Roquefeuil & mayrueis, toutes ses maisons, preda, castanetz
Rouvières & autres terres & possessions Cultes & Incultes qu'il
avoit aud mas de fraissinet confon.

D'une part l'aiguevers
T. de Raymond felgues
T. maisons de Laurens de Lubac
Le chemin ferrat
T. dud Comte.

1. cartal ras avoine
 $\frac{1}{2}$ Geline 7 de

L'écriture est petite mais les lettres sont assez bien formées.

Tout d'abord, en voici la transcription. Comparez là bien avec le texte original :

1. 27 aoust 1377
2. au mas fraissinet
3. Guillaumes Orson du mas de fraissinet a Reconu au Comte d'armagnac
4. baron de Roquefeuil et mayrueis toutes ses maisons, preda, castanetz
5. Rouvières et autres terres et possessions Cultes et Incultes qu'il
6. avoit aud mas de fraissinet confon
7. D'une part l'aiguevers
8. T. de Raymond felgues
9. T. maisons de Laurens de Lubac
10. Le chemin ferrat
11. T. dud Comte
12. 1 cartal ras avoine
13. 1/2 Geline 7 de

Les remarques que nous feront sont les suivantes :

- le chiffre 7 est déformé dans la date du 27. aoust 1377 (27 aoust 1377) ;

- la forme du R, au début d'un mot, est très particulière, comme dans le mot *uronu* (Reconu) ou bien dans celui de *ray* (Ras);
- notez aussi la nouvelle abréviation, c'est *e* qui remplace la conjonction *et*;
- la lettre T subit quelque modification comme dans *terry* (terres), mais aussi la liaison ER comme dans *Laignuers* (l'aiguevers) ou encore la liaison EM comme dans *chemin* (chemin).

Voici un exemple de transcription *pour publication* :

1. 27 aoust 1377
2. au mas Fraissinet
3. Guillaumes Orson, du mas de Fraissinet, a reconnu au Comte d'armagnac,
4. baron de Roqueueil et mayrueis, toutes ses mai(s)ons, preds, castanetz
5. rouvieres et autres terres et possessions, cultes et incultes, qu'il
6. avoit aud(it) mas de Fraissinet confron(tant)
7. D'une part l'aiguevers
8. T(erres) de Raymond felgues
9. T(erres) mai(s)ons de Laurens de Lubac
10. Le chemin ferrat
11. T(erres) dud(it) Comte
12. 1 cartal ras avoine
13. une demi Geline, 7 de(niers)

Bon! Maintenant au travail! On n'est pas là pour dormir!

Voici le nouveau devoir (tant attendu)

Au fait, la petite tache à la fin de la troisième ligne, recouvre deux lettres: *Ca*. Pour le reste, à vous de deviner...

26. may 1415.

Lubac ou Salzedis.

Jeand de Laubou du mas de Laubou à t. aud' comte Un site ~~de~~ l'ancien
 situé au terroir appelé de Lubac siue de Las Salzedis confron.
 D'un part autres si: mous pides ~~de~~ l'ancien de La Dame de Valbon
 d'autre part T. de guillaumes roulouze 1. cartal avoine
 d'autre Le valat de badouze
 d'autre Le sibre de finissat.

(la correction de cet exercice se trouve page 55).

Dixième cours (29 mars 1997)

Cette fois-ci nous avons choisi un texte extrait des registres de la cour de justice ordinaire (qui est en quelque sorte l'ancêtre de notre justice de paix). Le document en question est daté de 1618.

Du Vingt Septie Jour du Moy de Nouvemb
 mil Six Cens dixhuict a la Ville de
 Sauve et lieu ou on a acoustume tenir
 La Cour pardevant M^r M^e Gilles
 Aldebert docteur ez droictz Juge en La
 Cour ord^{re} dud^t Sauve
 Nouvelle Req^{te} de Guiliaume Phelip
 Marchand de Sumene C Jean Aubanel
 S^r de Sesas Beniamin Aubanel S^r de Montolieu
 Montoulieu et mre Pierre Aldebert No^{re}

Tout d'abord, en voici la transcription. Comparez là bien avec le texte original :

1. Du Vingt Septie Jour du Moy de Nouvemb
2. mil Six Cens dixhuict a la Ville de
3. Sauve et lieu ou on a acoustume tenir
4. La Cour pardevant M^r M^e Gilles
5. Aldebert docteur ez droictz Juge en La
6. Cour ord^{re} dud^t Sauve
7. Nouvelle Req^{te} de Guiliaume Phelip
8. Marchand de Sumene C Jean Aubanel
9. S^r de Sesas Beniamin Aubanel S^r de Montolieu
10. Montoulieu et mre Pierre Aldebert No^{re}

Les 4 remarques que nous feront sont les suivantes :

- Certaines lettres prennent de l'extension sur la ligne comme pour  (ez)

- D'autres mots sont liés ensemble, comme pour *curer*, c'est-à-dire *et m(est)re* (nous avons souvent rencontré ce cas, qui complique quelque peu la lecture pour le néophyte)
- Une abréviation nouvelle apparaît: c'est le mot *orde*, qui s'écrit *ord^{re}* pour *ordi(nair)e* (à ne pas confondre avec le mot *ordonnance* que l'on trouve sous la forme *ord^{ce}*)
- enfin, notez bien la forme de chaque lettre, comme dans *pardevant* pour *pardevant* (la forme particulière du *D* peut entraîner une erreur d'interprétation – ressemblance avec le doublet *CL*).

Voici un exemple de transcription *pour publication* :

1. Du vingt septi(esm)e jour du moy de Nouvem(b)re
2. mil six cens dixhuict, à la ville de
3. Sauve et lieu où on a acoustumé tenir
4. la Cour, pardevant M(onsieur) M(estre) Gilles
5. Aldebert, docteur ez droictz, juge en la
6. Cour ord(inai)re dud(i)t Sauve.
7. Nouvelle req(ue)te de Guiliaume Phelip,
8. Marchand de Sumène, C(ontre) Jean Aubanel,
9. S(ieu)r de Sésas, Beniamin Aubanel, S(ieu)r de (Montolieu)
10. Montoulieu et m(est)re Pierre Aldebert no(tai)re

Bon ! Voici le nouveau devoir (tant attendu). A vos crayons... virtuels !

(la correction de cet exercice se trouve page 56).

Premier examen (12 avril 1997)

Afin de tester vos connaissances, depuis les dix derniers cours, nous vous proposons deux textes à transcrire. Et oui, cette fois-ci, ce sera à vous de faire tout le travail. A nous les cocotiers, le sable et l'océan des Marquises, à vous le papier, le stylo et le casse-tête chinois.

Vous avez jusqu'au vendredi 25 avril 1997 pour remplir votre copie et nous envoyer vos réponses. Nous publierons la liste des « participants » à ce concours virtuel lors de notre prochain examen surprise.

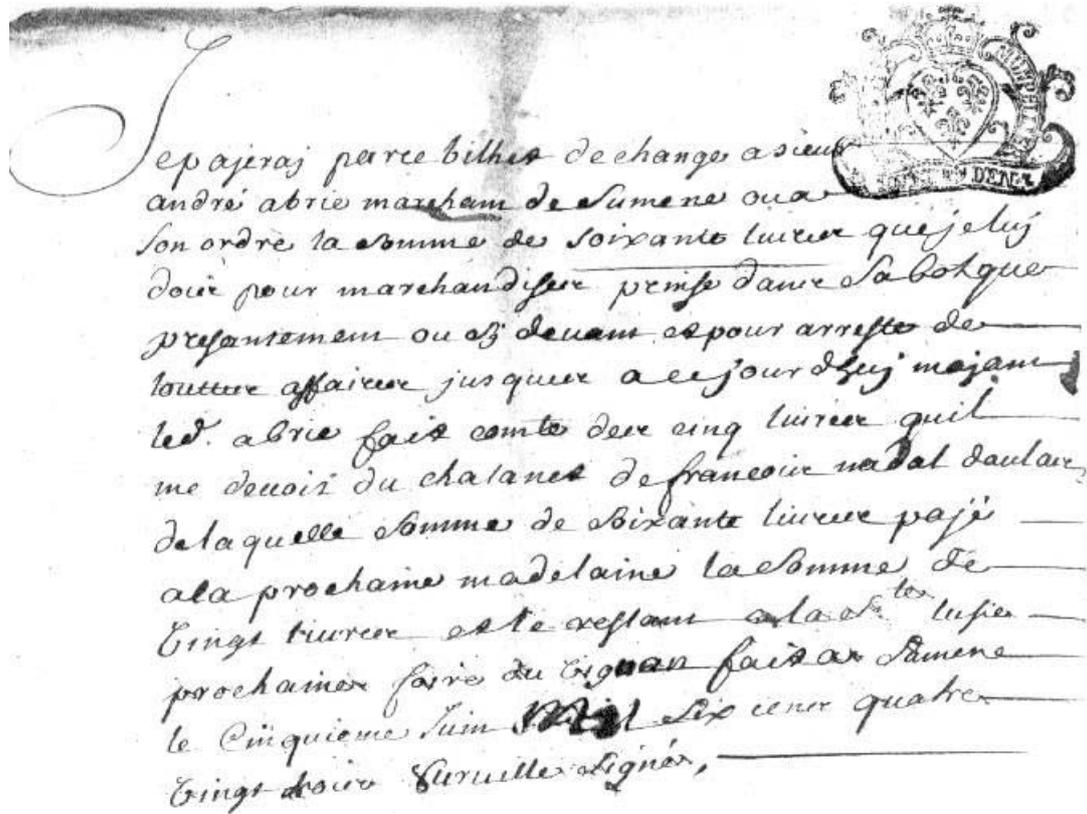
Voici les textes en question :

- ordonnance de Jean-Emmanuel de Guignard, Intendant du Languedoc, en date du 10 juin 1752,

*Il est ordonné au Receveur des Tailles du Diocèse d'Alais
en excès l'année dernière 1751. de Paye et de donner à
Pierre Castanier la somme de deux cent dix livres pour le
domicile de Dupis du bail des ouvrages dont il s'agit, sur
les fonds faits la même année pour les chemins Royaux: le en
rapportant par le Receveur l'apurement ordonné
quittance la somme lui sera allouée dans son Compte
fait à Montpellier le 10 Juin 1752.*

Bow Minute

– billet de change pour l'achat de marchandises du 5 juin 1683.



Je payerai par ce billet de change a sieur
 andré abrie marchand de sumene ou a
 son ordre la somme de soixante livres que j'eluy
 doi pour marchandises prises d'au de la botique
 presentement ou es lieux deuant es pour arrests de
 toutes affaires jusques a ce jour d'uy mojan
 led. abrie fais compte de cinq livres quil
 me devoit du chatenet de francois nadat d'aulan
 de laquelle somme de soixante livres paye
 a la prochaine madelaine la somme de
 Cinqt livres est restant a la ch^{te} luy
 prochain^{er} faire du Ciguan fais a sumene
 le Cinquiesme Juin 1683 Six cent quatre
 Cingt dix Survelles signés,

Bonne chance à tous et à samedi 26 avril.

(la correction de cet examen se trouve page 57).

- état des fournitures et des journées qui ont été nécessaires pour l'exécution de deux camisards (l'un a été rompu et l'autre pendu), daté du 18 juillet 1706.

Les^{ts} Garniers emploieront trois jours — 21^{te}
 pour deux arches employés trois
 jours chacun — 18^{tes}
 pour les lieutenants — 60^{tes}
 pour trois jours que les lieutenants
 ont eus en Campagnes — 9^{tes}
 pour le chefaut — 20^{tes}
 pour la portance — 5^{tes}
 pour les chaînes et cordes — 27^{tes}
 pour une chaise volante qui apporte
 les deux prisonniers — 16^{tes} 10^{tes}
 153^{tes} 10^{tes}

Pour finir, voici la liste des participants au premier exercice :

- Gérard Guinoiseau,
- Olivier Blachère,
- Damien Rauline,
- Gerelli Bruno,
- Marc Simon.

Vous pouvez ainsi échanger, entre vous, vos remarques, et même vous « soutenir » les uns les autres, dans les futurs cours de paléographie.

Bonne chance à tous et à samedi 17 mai.

(la correction de cet examen se trouve page 59).

Onzième cours (17 mai 1997)

Voici la liste des participants au premier et deuxième exercices :

- Gérard Guinoiseau,
- Olivier Blachère,
- Damien Rauline,
- Gerelli Bruno,
- Marc Simon,
- Eric Legallet,
- Isabelle Raynaud.

Pour ce nouveau cours, nous délaissions le XVII^e siècle pour rentrer de plain-pied dans le XVI^e siècle. Préparez-vous à des surprises, car l'écriture diffère de bien des précédentes.

Le document qui suit est extrait des comptes du receveur particulier du diocèse de Nîmes (Gard) pour l'année 1574.

M^{re} Simon Campaignay ministre de la parole de
 Dieu en leglie refformee de nymes La somme de
 soixante livres tourn Po son estat du quartier des mois
 de fevrier mars et avril aud m Vc Lxxiiii par quitan dud
 Me Campaignay du xxx^e mars

Tout d'abord, en voici la transcription. Comparez bien les formes des lettres avec le texte original :

1. A Me Simon Campaignan ministre de la parole de
2. Dieu en leglie refformee de nymes La somme de
3. soixante livres tourn Po son estat du quartier des mois
4. de fevrier mars et avril aud m Vc Lxxiiii par quitan dud
5. Me Campaignan du xxx^e mars

Les remarques que nous ferons sur ce texte sont les suivantes :

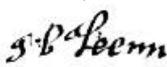
- La conjonction *et* prend une forme caractéristique  . Nous la retrouverons souvent dans les textes de cette période (ainsi que pour les périodes antérieures).

- Certaines lettres sont par contre très proches les unes des autres, et il faut faire bien attention de les différencier :

- c'est le cas pour la lettre F  et la lettre S .

- la lecture est plus difficile lorsque la forme des lettres est identique, comme c'est le cas dans le mot  pour *ministre*. Il faut donc faire attention aux signes de ponctuation de la lettre *i* (mais il peut arriver que ces points manquent dans un document ce qui complique l'identification d'un mot).

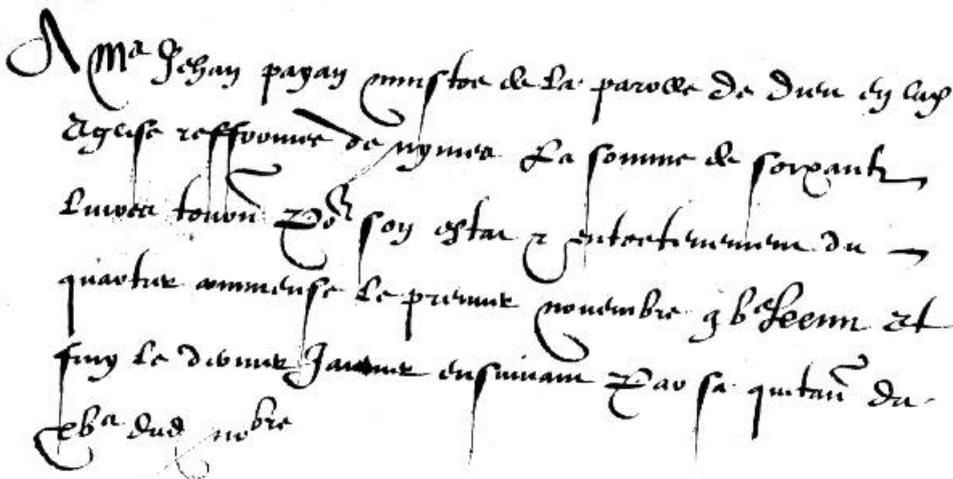
- Signalons aussi deux abréviations:  *legie* pour *l'égli(s)e* et  *quitan* pour *quitan(ce)* (nous avons la même forme d'abréviation avec le mot *tournois*).

- enfin, notez aussi la forme des chiffres romains:  la première lettre de cette date n'est pas un 9 mais un *M* (pour 1000), la deuxième et la troisième ne sont pas *b* et *a* mais *V* et *c* (pour 500). Suivent les trois autres lettres *LXX* (pour 70) et les quatre dernières *IIII* (pour 4). Résultat = *M Vc LXXIII* pour 1574.

Voici un exemple de transcription *pour publication* :

1. A M(estr)e Simon Campaignan, ministre de la parole de
2. Dieu en l'egli(s)e refformée de Nymes, la somme de
3. soixante livres tourn(ois) po(ur) son estat du quartier des mois
4. de fevrier, mars et avril aud(it) M Vc LXXIII par quitan(ce) dud(it)
5. M(estr)e Campaignan du XXXe mars

Bon! Voici le nouveau devoir. Nous vous facilitons la tâche cette fois-ci, car ce document est tiré de la même page que le précédent: il est donc construit de la même manière (avec presque les mêmes mots)



(la correction de cet exercice se trouve page 61).

Douzième cours (14 juin 1997)

Pour notre avant dernier cours, nous allons voir un texte du même type que le précédent, mais cette fois daté de 1502. Il s'agit d'un règlement du jeu de l'arc à Montpellier. Voici le texte :

De par le Roy nre Se Et p 9mandemet de
monsr le Recteur de la Rectorie et part antique
dud montplr Et a la Requeste des Srs
9sulz et ouvriers de lad ville de montplr
lesquelz ont donne et assigne ce pnt lieu
et place pour le noble jeu de larc Et
est deffendu expssemet a tous compaignons
frequentans led jeu de larc et auts estans
en leur 9paignie Soit pour Regarder joyer
ou autremet ainsi quest apres sensuyt

Comme vous pouvez le remarquer, par rapport au dernier cours, l'écriture est plus *pateuse*. Voici la transcription du texte tel qu'il est lisible :

1. De par le Roy nre Se Et p 9mandemet de
2. monsr le Recteur de la Rectorie et part antique
3. dud montplr Et a la Requeste des Srs
4. 9sulz et ouvriers de lad ville de montplr
5. lesquelz ont donne et assigne ce pnt lieu
6. et place pour le noble jeu de larc Et
7. est deffendu expssemet a tous compaignons
8. frequentans led jeu de larc et auts estans
9. en leur 9paignie Soit pour Regarder joyer
10. ou autremet ainsi quest apres sensuyt

Ce document appelle plusieurs remarques :

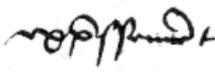
– nous retrouvons les liens entre les mots, comme pour celui de la 8^e ligne *auts estans* , c'est-à-dire

autsestans pour *au(tre)s estans*. Nous en avons aussi un exemple avec les mots  (*de ladite ville*);

– l'abréviation habituelle du *neuf tyronnien* avec, par exemple  pour *9sulz* (*consulz*)

– la forme du *E* est plus importante,  pour *Et*;

– d'autres abréviations sont courantes : c'est le cas de  pour *Sieur*, ou encore de  pour *notre*;

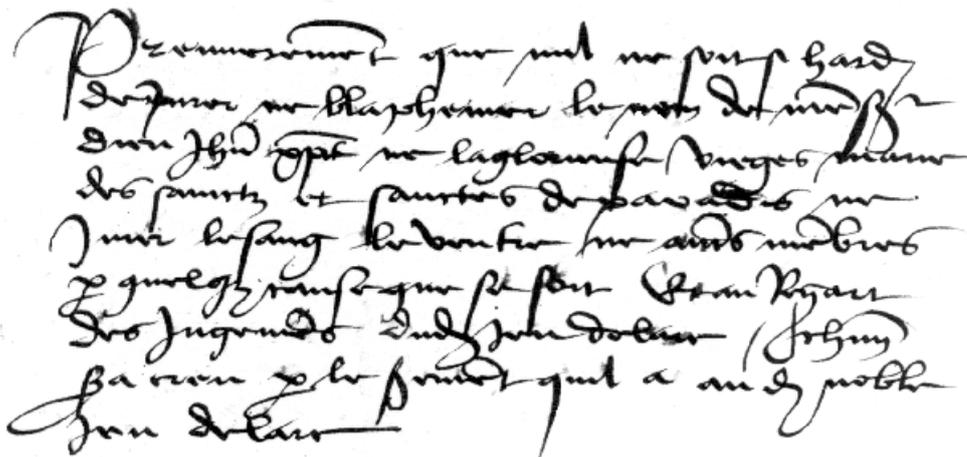
– enfin, un mot peut comporter plusieurs abréviations,  donne *expsemet* pour *exp(re)sseme(n)t*.

Voici un modèle de transcription pour la publication du document :

1. De par le Roy n(ot)re S(ir)e Et p(ar) (com)mandeme(n)t de
2. mons(eigneu)r le Recteur de la Rectorie et part antique
3. dud(it) Montp(e)l(i)er, Et à la Requeste des S(ieu)rs
4. (con)sulz et ouvriers de lad(ite) ville de Montp(e)l(i)er,
5. lesquelz ont donné et assigné ce p(rése)nt lieu
6. et place pour le noble jeu de l'arc Et
7. est deffendu exp(re)sseme(n)t à tous compaignons
8. frequentans led(it) jeu de l'arc et aut(re)s estans
9. en leur (com)paignie, soit pour regarder joyer
10. ou autreme(n)t, ainsi qu'est apres sensuyt

Maintenant, à votre tour de jouer.

Voici l'exercice sur lequel vous allez devoir travailler.



De par le Roy n(ot)re S(ir)e Et p(ar) (com)mandeme(n)t de
 mons(eigneu)r le Recteur de la Rectorie et part antique
 dud(it) Montp(e)l(i)er, Et à la Requeste des S(ieu)rs
 (con)sulz et ouvriers de lad(ite) ville de Montp(e)l(i)er,
 lesquelz ont donné et assigné ce p(rése)nt lieu
 et place pour le noble jeu de l'arc Et
 est deffendu exp(re)sseme(n)t à tous compaignons
 frequentans led(it) jeu de l'arc et aut(re)s estans
 en leur (com)paignie, soit pour regarder joyer
 ou autreme(n)t, ainsi qu'est apres sensuyt

(la correction de cet exercice se trouve page 63).

A bientôt pour un dernier cours, le samedi 28 Juin.

Treizième cours (28 juin 1997)

Le cours

Les bonnes choses ont une fin. Voici l'heure de notre dernier cours de paléographie. Après les difficultés du dernier texte, qui n'était pas évident, nous allons prendre de la hauteur et survoler quelque peu sur les différentes écritures que l'on rencontre durant les XV^e et XVI^e siècles (textes en français).

Texte de 1429

« don de dieu et son conseil intervenues »

La lettre *C* du mot *Conseil* prend ici une forme bien particulière (dans les textes en français comme en latin).

Autre texte de 1429

« et que ce jour les autres capitaines et gens darmes tenans le siege et les bastides »

L'écriture est ici plus fine mais la forme des lettres est moins ronde. Remarquez, au passage, la lettre *G* (*gens* et *siège*).

Texte de 1505

« Item sept pinthes et II aygadieyre destaing »

Cette fois-ci les lettres sont plus amples (*S* de *sept* ou *Y* de *aygadieyre*). Cette particularité peut être gênante lors de la lecture du document quand certaines lettres chevauchent la ligne située au dessous (dans le cas présent, il s'agit d'un inventaire de bien, ce qui peut accroître encore plus les difficultés d'interprétation).

Texte de 1545

« vingt livres tournois poyable »

Ce dernier type de texte est le plus difficile à lire. Les lettres sont peu formées (regardez le premier mot qui signifie *vingt*). On rencontre surtout ce type d'écriture sur des *notes brèves* des notaires, mais aussi sur des actes de justice (cahier sommaire de délibérations, etc.).

Cahier de vacances

Pour ceux qui veulent s'amuser, nous mettons à leur disposition sur la page suivante un texte historique qui relate les premiers exploits de Jeanne d'Arc (1429). Il y a même un dessin original qui la représente.

Pour la dernière ligne, qui est en latin, voici la transcription :

quis eventus futurus, novit Deus bellorum dux et princeps potentissimus in prelio.

En attendant de vous revoir, probablement à la rentrée de Septembre 97, passez tous de bonnes vacances, et n'oubliez pas de continuer à vous exercer à la lecture des textes anciens (sur la plage comme à la montagne). Car rien ne vaut la pratique, toujours la pratique et encore la pratique.

Bon courage.

Correction des exercices

Corrigé du premier cours

Transcription textuelle

1. Il ny a nulle part d'autre Etablissement que celui d'un
2. Bureau de charité, qui fut formé dans chaque paroisse Environ
3. 1687 Et 1688 par un Commissaire Envoyé par M. Delamoignon
4. Intendant, Et M. L'Eveque D'alais, et fut comme il est encore
5. composé des Magistrats de Justice et Municipaux, du Curé, de
6. conseillers ou directeurs Elus, et d'un receveur quy paye sur leurs
7. mandemens et rend compte tous les ans

Transcription pour publication

1. Il n y a nulle part d'autre établissement que celui d'un
2. bureau de charité, qui fut formé dans chaque paroisse environ
3. 1687 et 1688 par un commissaire envoyé par M. Delamoignon
4. Intendant, Et M. l'Evêque d'Alais, et fut comme il est encore
5. composé des magistrats de Justice et municipaux, du curé, de
6. conseillers ou directeurs élus, et d'un receveur quy paye sur leurs
7. mandemens et rend compte tous les ans

Corrigé du deuxième cours

Transcription textuelle

1. Tout le monde assure qu'il est de bonne vie
2. et mœurs, et les sentiments de repentir et de
3. religion qu'il a marqués durant sa détention
4. le confirment.
5. Son état est garçon chapelier. on ne
6. lui connaît aucuns biens, son père qui demeure
7. dans le comtat d'Avignon est pauvre, et n'a
8. pu lui fournir aucun secours dans sa prison,
9. à quoi la charité a suppléé
10. Je suis avec un profond respect
11. Monseigneur
12. Votre très humble et très
13. obéissant serviteur
14. Daudé Dalzon

Transcription pour publication

1. Tout le monde assure qu'il est de bonne vie
2. et mœurs, et les sentiments de repentir et de
3. religion qu'il a marqués durant sa détention
4. le confirment.
5. Son état est garçon chapelier. on ne
6. lui connaît aucuns biens, son père qui demeure
7. dans le comtat d'Avignon est pauvre, et n'a
8. pu lui fournir aucun secours dans sa prison,
9. à quoi la charité a suppléé
10. Je suis avec un profond respect
11. Monseigneur
12. Votre très humble et très
13. obéissant serviteur
14. Daudé Dalzon

Corrigé du troisième cours

Transcription textuelle

1. Verdeillan procureur de Joseph Labbat Somme m(estre) Castan ((procur)) et bruguier
2. procureurs Scavoir Ledit castan de m(estr)e pierre et Jaques Euziere et
3. bruguier depierre Capiou et anthoine massanes denVenir au premier
4. Jour daudiance pour plaider Sur la demende dudit Labbat autrem(en)t
5. et a fautede le faire proteste quil Sera passe outre alaplaiderie
6. amontpellier ((quinzi(em)e avril 1712)) quatorziem avril 1712
7. Veu led(it) jour
8. Delbouin pour Castan
9. Verdeillant
10. castan
11. bruguier
12. Receu coppie led(it) jour
13. Bruguier

Les mots entre (()) indiquent les mots raturés.

Transcription pour publication

1. Verdeillan procureur de Joseph Labbat somme M(estre) Castan ((procur)) et Bruguier
2. procureurs, scavoir ledit Castan de M(estr)e Pierre et Jaques Euzière et
3. Bruguier de Pierre Capiou et Anthoine Massanes den venir au premier
4. jour daudiance pour plaider sur la demende dudit Labbat autrem(en)t
5. et à faute de le faire, proteste quil sera passé outre à la plaiderie.
6. A Montpellier ((quinzi(èm)e avril 1712)) quatorziem(e) avril 1712
7. Veu led(it) jour
8. Delbouin pour Castan
9. Verdeillant
10. Castan
11. Bruguier
12. Receu coppie led(it) jour
13. Bruguier

Les mots entre (()) indiquent les mots raturés.

Corrigé du cinquième cours

Transcription textuelle

1. Cette alienation fust faite pour payer les taxes et impositions qui
2. furent faites Sur le clergé de Ce royaume en Consequence des bulles
3. du pape et des lettres patentes de Sa maiesté, par les Commissaires
4. Subdelegates a Cet esfect en faveur de noble Jean de fesquet Sr de
5. rogiers en qualite de dernier Surdisant pour la Somme de 282 escus
6. 20 St

Transcription pour publication

1. Cette aliénation fust faite pour payer les taxes et impositions qui
2. furent faites sur le Clergé de ce royaume, en conséquence des bulles
3. du pape et des lettres patentes de sa Maiesté, par les Commissaires
4. Subdélégués a cet esfect en faveur de noble Jean de fesquet S(ieu)r de
5. Rogiers, en qualité de dernier surdisant pour la somme de 282 escus
6. 20 sols tournois

Corrigé du sixième cours

Transcription textuelle

1.	plus le Mecredy 20e dudict Moes pour le digne	
2.	de Mesieurs les Consuls et autres fesan le	
3.	logeman du Regiman de St germain	
4.	luy fut aporte dan la Maison de Ville	
5.	Premiereman un poute de Canart	1 lt 5 S
6.	plus Un poutage beuf et Mouton	1 lt 5 S
7.	plus dus espales de mouton	1 lt 12 S
8.	plus un Cot dinde	2 lt 10 S
9.	plus Un lapin	1 lt 10 S
10.	plus dus Canars	2 lt — S
11.	plus Un Ragout de beatillies	— lt 15 S
12.	plus Un plat de biscuist	1 lt — S
13.	plus dus douzenes de macarons	1 lt 4 S
14.	plus quatre plat de fruit avec le fromage	1 lt — S
15.	plur pour le pain et la Soupe au Vin	2 lt 6 S
16.	plus troes plat de fruit	— lt 10 S
17.	plus quinze pot de Vin	2 lt 5 S
18.		_____
19.		19 lt 2 S
20.		_____

Transcription pour publication

1.	plus le Mecredy 20e dudict moes pour le digné	
2.	de Mesieurs les Consuls et autres, fesan le	
3.	logeman du regiman de S(ain)t Germain,	
4.	luy fut apporté dan la Maison de Ville	
5.	Premiereman un poute de canart	1 lt 5 S
6.	plus un poutage beuf et mouton	1 lt 5 S
7.	plus dus espales de mouton	1 lt 12 S
8.	plus un cot dinde	2 lt 10 S
9.	plus un lapin	1 lt 10 S
10.	plus dus canars	2 lt — S
11.	plus un ragout de beatillies	— lt 15 S
12.	plus un plat de biscuist	1 lt — S
13.	plus dus douzenes de macarons	1 lt 4 S
14.	plus quatre plat de fruit avec le fromage	1 lt — S
15.	plur pour le pain et la soupe au Vin	2 lt 6 S
16.	plus troes plat de fruit	— lt 10 S
17.	plus quinze pot de Vin	2 lt 5 S
18.		_____
19.		19 lt 2 S
20.		_____

Corrigé du septième cours

Chau	tres	nre	Sencee
juridion	home	Sr	lieutht

Chau pour *Ch(aste)au* (château)

tres pour *t(er)res* (terres)

nre pour *n(ot)re*

Sencee pour *sénéchaucée* (sénéchausée)

juridion pour *jurid(icti)on*

home pour *ho(m)me*

Sr pour *Sieur* ou *Sire*

lieutht pour *lieuth(enan)t* (lieutenant)

Corrigé du huitième cours

Transcription textuelle

1. 1475. 13e mars Jean abric Vieux du mas de la planque
2. Rx aud Raoux la prise de leau ou apillement d'Une
3. Payssiere Ediffie a la Riviere de Corbiere terroir dit
4. de Serre meja pour arrouser les predz dud Recogt Situe
5. aud terroir laquelle prise deau Il a En Une terre
6. que tient pierre de Costubague dud Raoux Situee aud
7. terroir de Corbiere pour laquelle prise deau ou
8. a lepillement de paissiere donne de Censive 1 d.

Transcription pour publication

1. 1475. 13e(me) mars. Jean Abric vieux, du mas de la planque,
2. R(ecognoi)x aud(it) Raoux la prise de l'eau ou apillement d'une
3. payssiere édifié à la rivière de Corbière, terroir dit
4. de Serre Meja, pour arrouser les predz dud(it) Recogois(san)t situé
5. aud(it) terroir, laquelle prise d'eau il a en une terre
6. que tient Pierre de Costubague dud(it) Raoux situé aud(it)
7. terroir de Corbière, pour laquelle prise d'eau ou
8. a lepillement de paissière donne de censive 1 d(enier).

Corrigé du neuvième cours

Transcription textuelle

1. 26 may 1475
2. Lubac ou Salzedes
3. Jean de Larbous du mas de Larbous à R. aud comte Un Sien Castanet
4. Situé au Terroir apellé de Lubac sive de Las Salzedes confron
5. D'une part autres Siennes pièces Relevans de la dame de Valbone
6. d'autre part T de guillaumes Toulouze
7. d'autre le Valat de bedous
8. d'autre Le Serre de fenniset
9. 1 cartal avoine

Transcription pour publication

1. 26 may 1475
2. Lubac ou Salzèdes
3. Jean de Larbous du mas de Larbous à r(econnu) aud(it) comte un sien castanet
4. situé au terroir apellé de Lubac sive de las Salzèdes confron(tant)
5. d'une part autres siennes pièces relevans de la dame de Valbone
6. d'autre part T(erres) de Guillaumes Toulouze
7. d'autre le valat de Bedous
8. d'autre le serre de Fenniset
9. 1 cartal avoine

Corrigé du dixième cours

Transcription textuelle

1. Me Aldebert A requis en pntce de mres
2. Sales et Jdeclaris Advocatx des parties adverses
3. estre faict extrait du Rolle et brevet Sur
4. Lequel limposion mentionnee en la Reqte a
5. este faicte Ayant a cest esfect Icelle Exibe
6. ausdt adts et remis devers Le Sr Juge
7. et Neanlmoings parce que Lade Cauze y a
8. plusieurs parties et plusieurs Advocatx estre
9. dict [mot rayé] quil communicquera Ses actes
10. a Me Sales adts plus Ancien Entre les mains
11. duquel Les aues Les veront pour
12. Venir Contester au premier ou bien [dernier]
13. devers le greffe

Transcription pour publication

1. M(estr)e Aldebert a requis en p(rése)ntce de m(est)res
2. Sales et J. De Claris, advocatz des parties adverses,
3. estre faict extrait du rolle et brevet sur
4. lequel l'imposi(ti)on mentionnée en la Req(uê)te a
5. esté faicte, ayant a cest esfect icelle exhibé
6. ausd(it)s ad(voca)ts et remis devers le s(ieu)r Juge,
7. et néanlmoings parce que lad(it)e cauze y a
8. plusieurs parties et plusieurs advocatz estre
9. dict [mot rayé] quil communicquera ses actes
10. à M(estr)e Sales, ad(voca)ts plus ancien, entre les mains
11. duquel les au(tr)es les veront pour
12. venir contester au premier ou bien [dernier]
13. devers le greffe

Corrigé du premier examen

Premier texte

Transcription textuelle

1. Il est ordonné au Receveur des Tailles du Diocèse d'alais
2. en exercice l'année dernière 1751 de Payer et delivrer a
3. Pierre Castanier la Somme de deux Cent dix livres pour le
4. dernier Tiers du prix du bail des ouvrages dont il Sagit, sur
5. les fonds faits la même année pour les chemins Royaux: Et en
6. rapportant par led Receveur la presente ordonnance
7. quittancee lad Somme lui Sera allouée dans Son Compte
8. fait a Montpellier Le 10 Juin 1752
9. Pour Minute

Transcription pour publication

1. Il est ordonné au receveur des Tailles du diocèse d'Alais
2. en exercice l'année dernière 1751, de payer et délivrer à
3. Pierre Castanier la somme de deux cent dix livres, pour le
4. dernier tiers du prix du bail des ouvrages dont il s'agit, sur
5. les fonds faits la même année pour les chemins royaux; et en
6. rapportant par led(it) receveur la presente ordonnance
7. quittancée lad(ite) somme lui sera allouée dans son compte.
8. Fait à Montpellier le 10 juin 1752.
9. Pour minute.

Second texte**Transcription textuelle**

1. Je paierai par ce billet de change a sieur
2. andré abric marchand de Sumene oua
3. Son ordre la Somme de Soixante livres que je lui
4. dois pour marchandises prises dans sa botique
5. presantement ou Si devant et pour arreste de
6. toutes affaires jusques a ce jour dhui maiant
7. led abric fait comte des cinq livres quil
8. me devoit du chatanet de francois nadal daulas
9. de laquelle Somme de Soixante livres païé
10. ala prochaine madelaine la Somme de
11. Vingt livres et le restant ala Ste lusie
12. prochaine foire du Viguan fait a Sumene
13. le Cinquieme Juin Mil Six cens quatre
14. Vingt trois Surville Signé

Transcription pour publication

1. Je paierai par ce billet de change à sieur
2. André Abric marchand de Sumène, ou à
3. son ordre, la somme de soixante livres que je lui
4. dois pour marchandises prises dans sa botique
5. presantement ou si devant, et pour arreste de
6. toutes affaires jusques à ce jour d'hui, m'aiant
7. led(it) Abric fait comte des cinq livres qu'il
8. me devoit du chatanet de Francois Nadal d'Aulas,
9. de laquelle somme de Soixante livres païé
10. à la prochaine Madelaine la somme de
11. vingt livres, et le restant à la S(ain)te Lusie,
12. prochaine foire du Viguan. Fait à Sumène
13. le cinquième juin mil six cens quatre
14. vingt trois. Surville Signé

Corrigé du deuxième examen

Premier texte

Transcription textuelle

1. Avons fait venir devant nous l'accusée cy apres
2. Nommée, à laquelle ayant fait prêter Serment de dire verité
3. La main mise Sur les Saints Evangiles, Lavons Interpellee
4. de nous declarer Son nom, Surnom, age, demeure et
5. religion.
6. A dit Se nommer Marie ducroze femme d'andre mazot
7. potier de terre de Sumene, agée de Soixante ans, nouvelle
8. convertie.
9. Interrogée depuis quel temps elle est en prison, et Sy elle
10. Sçait le Sujet de Sa dettention.
11. A dit quelle feut arrestée le jour dhier Sur les Six heures
12. du Soir par Un dettachment qui Vint Investir Sa maison
13. a cause qu'on y trouva de Camisars dedans.

Transcription pour publication

1. Avons fait venir devant nous l'accusée cy après
2. nommée, à laquelle ayant fait prêter serment de dire vérité
3. la main mise sur les Saints Evangiles, l'avons interpellée
4. de nous déclarer son nom, surnom, age, demeure et
5. religion.
6. A dit se nommer Marie Ducroze, femme d'André Mazot
7. potier de terre de Sumène, agée de soixante ans, nouvelle
8. convertie.
9. Interrogée depuis quel temps elle est en prison, et sy elle
10. sçait le sujet de sa dettention.
11. A dit qu'elle feut arrestée le jour dhier, sur les six heures
12. du soir, par un dettachment qui vint investir sa maison
13. à cause qu'on y trouva de Camisars dedans.

Second texte**Transcription textuelle**

1. Le Sr barnier Emploia Trois jours	21 lt
2. Pour deux archer amploie Trois	
3. Jours Chacun	18 lt
4. Pour Lezecuteur	60 lt
5. Pour Trois Jours que led Ezeuteur	
6. a resté En Campagne	9 lt
7. Pour Lechefaut	20 lt
8. Pour la poutance	5 lt
9. Pour les Echeles et Corde	4 lt
10. Pour une Cheze rolante qui a porte	
11. les deux prizonier	16 lt 10 s
	<hr/>
	153 lt 10 s

Transcription pour publication

1. Le S(ieu)r Barnier emploia trois jours	21 livres tournois
2. Pour deux archer employé trois	
3. jours chacun	18 livres tournois
4. Pour l'ézecuteur	60 livres tournois
5. Pour trois jours que led(it) ézecuteur	
6. a resté en campagne	9 livres tournois
7. Pour l'échefaut	20 livres tournois
8. Pour la poutance	5 livres tournois
9. Pour les écheles et corde	4 livres tournois
10. Pour une chève rolante qui a porté	
11. les deux prizonier	16 livres tournois 10 sols
	<hr/>
	153 livres tournois 10 sols

Corrigé du onzième cours

Transcription textuelle

1. A Me Jehan payan minstre de la parolle de dieu en lad
2. Eglise refformee de nymes La somme de soixante
3. Livres tourn po son estat et entretenement du
4. quartier commense le premier novembre m Vc Lxxiiii et
5. finy le dernier Janvier ensuivant Par sa quitan du
6. xVe dud nobre

Transcription pour publication

1. A M(estr)e Jehan Payan, min(i)stre de la parolle de Dieu en lad(ite)
2. Eglise Refformée de Nymes, la somme de soixante
3. livres tourn(ois) po(ur) son estat et entretenement du
4. quartier commensé le premier novembre M Vc LXXIIII et
5. finy le dernier janvier ensuivant, par sa quitan(ce) du
6. XVe dud(it) no(vem)bre

Corrigé du troisième examen

Premier texte

Transcription textuelle

1. A Me Claude de falgueyroles ministre de la parolle de dieu
2. en leglise de saint brez La somme de neuf vingtz livres
3. tourn por ses gaiges de trois pareilz quartiers q dessus
4. par ses quitan du iii aoust et pmier xbre dud an cy
5. IXxx L

Transcription pour publication

1. A M(estr)e Claude de Falgueyroles, ministre de la parolle de Dieu
2. en l'église de Saint Brez, la somme de neuf vingtz livres
3. tourn(ois) po(u)r ses gaiges de trois pareilz quartiers q(ue) dessus
4. par ses quitan(ces) du III aoust et p(re)mier (décem)bre dud(it) an cy
5. IXxx L(ivres)

Second texte

Transcription textuelle

1. A Ms pasquier boust ministre de la parolle de dieu en
2. leglise danduze La somme de neuf vingtz livres tourn
3. por ses gaiges desd trois quartiers de Lad annee mil Vc
4. LXXIII par ses quitances des xxiii Juing et Vii xbre
5. dud an cy IXxx L

Transcription pour publication

1. A M(estr)e Pasquier Boust, ministre de la parolle de dieu en
2. l'église d'Anduze, la somme de neuf vingtz livres tourn(ois)
3. po(u)r ses gaiges desd(its) trois quartiers de lad(ite) annee mil Vc
4. LXXIII par ses quitances des XXIII juing et VII (décem)bre
5. dud an cy IXxx L(ivres)

Corrigé du douzième cours

Transcription textuelle

1. Premieremet que nul ne soit si hardi
2. de jurer ne blasphemer le nom de nre Sr
3. dieu Jhu xpt ne la glorieuse Vieges marie
4. des saintz et saintes du paradis ne
5. Jurer le sang le ventre ne auts mebres
6. p quelqz cause que se soit Et au Regart
7. des Jugemes dud jeu de larc chun
8. Sa creu p le semet quil a aud noble
9. Jeu delarc

Transcription pour publication

1. Premiereme(n)t que nul ne soit si hardi
2. de jurer ne blasphémer le nom de n(ot)re S(eigneu)r
3. dieu Jh(es)u (Chris)t, ne la glorieuse vièges Marie,
4. des saintz et saintes du paradis, ne
5. Jurer le sang le ventre ne aut(re)s me(m)bres
6. p(ar) quelq(ues) cause que se soit, et au regart
7. des Jugeme(n)s dud(it) jeu de l'arc ch(ac)un
8. S(er)a creu p(ar) le s(er)eme(n)t qu'il a aud(it) noble
9. Jeu de l'arc

Corrigé du treizième cours

Transcription textuelle

1. MAY MCCCCXXIX
2. Mardi xe jour de may fu Rapporte et dit a paris publiqment que dimenche derr passe les gens du dauphin en grant nombre
3. aprez pluseurs assaulz continuelment entretenuz par force darmes estoient entrez dedens la bastide que tenoient guille
4. glasdal et auts capitaines et gens darmes anglois de par le roy avec la tour de lyssue du pont dorleans p dela loyre
5. et que ce Jour les autres capitaines et gens darmes tenans le siege et les bastides pardeca loyre devat la Ville dorleans
6. sestoiet partiz dicelles bastides et avoient leve leur siege pour aler conforter ledit glasdal et ses compagnons et por
7. combatre les ennemis qui avoient en leur compagnie une pucelle seule ayant banriere entre lesd ennemis sicome on disoit
8. quis eventus futurus / novit deus bellarum dux et princeps potentissimus in prelio.

Transcription pour publication

1. MAY MCCCCXXIX
2. Mardi Xe jour de may, fu rapporté et dit à Paris publiq(ue)ment que dimenche derr(enier) passé, les gens du dauphin en grant nombre,
3. aprez pluseurs assaulz continuelment entretenuz par force d'armes estoient entrez dedens la bastide que tenoient Guill(aulm)e
4. Glasdal et aut(re)s capitaines et gens d'armes anglois, de par le roy, avec la tour de l'yssue du pont d'Orléans p(ar) dela Loyre
5. et que, ce jour, les autres capitaines et gens d'armes tenans le siège et les bastides pardeca Loyre deva(n)t la ville d'Orléans
6. sestoie(n)t partiz d'icelles bastides et avoient levé leur siège pour aler conforter ledit Glasdal et ses compagnons et po(u)r
7. combatre les ennemis, qui avoient en leur compagnie une pucelle seule ayant banriere entre lesd(icts) ennemis si com(m)e on disoit
8. quis eventus futurus / novit deus bellarum dux et princeps potentissimus in prelio.

Bibliographie

- [1] AUDISIO G. et BONNOT-RAMBAUT I. *Lire le français d'hier. Manuel de paléographie moderne, nouvelle présentation, 3^e éd.* Armand Colin, Paris, 2003. 288 pages, format 16x24, Broché, ISBN 2-20026-566-2.
- [2] Gérard D'ARUNDEL DE CONDÉ. *Apprendre à lire les archives. 100 exercices pratiques. XVI^eme – XIX^eme siècles.* Editions Christian, Paris, 1996. ISBN 2-86496-064-8.
- [3] Gérard D'ARUNDEL DE CONDÉ. Pattes de mouche. *GÉNéalogie Magazine*. Dans chaque numéro de la revue, étude et analyse un document d'archives.
- [4] Alain FOURNET-FAYARD. *Manuel de paléographie moderne.* Publication de St-Etienne, Structure Regionale. ISBN 2-86272-249-9.
- [5] Gérard PANISSET. Paléographie - les pages pratiques. *Revue Française de Généalogie*. Dans chaque numéro de la revue, transcription d'un document d'archives.
- [6] STIENNON J. *Paléographie du Moyen Age, 2^e éd.* Armand Colin, Paris, 1991. ISBN 2-20031-278-4.
- [7] Pierre-Valéry ARCHASSAL. *Mémento de Paléographie.* Brocéliande, Paris, 2000. ISBN 2-95087-982-9.
- [8] Daniel PETER. *Petit manuel de paléographie allemande (XVI^e-XVIII^e siècles).* ISBN 2-95198-330-1.
- [9] André STUDER. *Manuel d'initiation à la paléographie allemande pour l'Alsace.* Do Bentzinger. 263 pages, 20 cm x 27 cm, ISBN 2-84629-095-4.